



## DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur des demandes de permis de démolitions pour les bâtiments portant les numéros civiques :

- 8560, rue Saint-Hubert
- 7294, rue Lajeunesse
- 1000, avenue Beaumont
- 7241-7247, rue Boyer
- 7750, avenue De Chateaubriand

et ce, **le 7 août 2017, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ces permis de démolitions, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), **au plus tard le 31 juillet 2017, à 16 h 30.**

Fait à Montréal le 20 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
Le Devoir, édition du 20 juillet 2017